

## **Sensibilisation**

Le danger relatif à la pollution des champs de bataille est avéré et pris en compte dans toutes les phases de l'action contre les mines.

Les Normes Internationales traitent uniquement de l'éducation contre les mines qui englobe toutes les activités devant permettre de limiter les accidents relatifs.

Mais la sensibilisation des personnes non directement à risque voir ne vivant pas dans un pays soumis à la menace doit aussi être prise en compte et, dans ce cas, il sera utilisé le vocable "sensibilisation" qui doit être nettement détaché de la notion d'éducation.

Pour plus de détails, ces deux notions sont expliquées ci-dessous :

### **SENSIBILISATION AU DANGER DES MINES/REG**

Ce type d'action s'adresse à tout public qu'il est utile de mobiliser sur la problématique liée à tous les aspects de l'action contre les mines/REG et des sous-munitions. Ce public a la principale particularité de ne pas être directement affecté par le danger.

Cette sensibilisation pourra avoir pour but de faire prendre en compte la problématique dans sa globalité mais aussi sur des points particuliers. Mais elle aura aussi pour but de collecter des fonds en vue de financer des programmes et des projets d'action contre les mines que se soit dans un domaine purement technique (déminage/dépollution, enquêtes, collectes, etc.) que dans le soutien médical des victimes de mines/REG.

Les lieux de sensibilisations comme les moyens sont divers :

- \* les médias (radio, télévision, cinéma, journaux, internet, etc.),
- \* les colloques et conférences,
- \* les manifestations publiques (salons, expositions, actions culturelles, activités de rue, etc.),
- \* les écoles, lycées et universités,
- \* les milieux associatifs,
- \* etc...

Le message délivré lors de ces séances de sensibilisation doit être court et ciblé aux publics.





Sensibilisation au profit de militaires béninois au CPADD (2009)

Mais il ne faut pas confondre cette sensibilisation et l'éducation au danger des mines.

### **EDUCATION AU DANGER DES MINES/REG**

L'éducation au risque des mines (ERM) vise à prévenir tous les accidents dus aux mines, aux REG et/ou aux sous-munitions par le biais de l'éducation.

L'ERM comprend deux volets majeurs :\*

\* l'adoption de comportements adaptés au danger par l'éducation de manière à diminuer d'une manière drastique le nombre des accidents.

\* des activités de liaison avec les communautés au cours desquelles sont menées des enquêtes dites d'impact socio-économiques et des actions de développement.

L'ERM doit prendre en compte l'individu comme le groupe.

Avant de débiter un projet d'ERM, il faut savoir identifier pourquoi l'individu prend des risques. Et établir un diagnostic en correspondance avec les critères suivants :

\* L'inconscient qui ne connaît pas le danger auquel il va être confronté. Cas correspondant généralement aux déplacés internes ou les réfugiés qui sont en voie de retour ou en cours de déplacement et qui vont s'installer sur une zone qu'ils ne connaissent pas.

\* Le mal informé qui lui a la connaissance du danger mais ne sait pas comment se comporter face au danger. Celui-ci a besoin d'une éducation comportementale qui lui permettra de vivre au contact du danger sans risque pour sa vie ou pour celle de ses proches.

\* L'imprudent qui connaît les risques et les attitudes mais les néglige délibérément. C'est souvent le cas des adolescents ou des jeunes adultes qui éprouvent un besoin de se valoriser même au prix du risque.  
\* Le téméraire forcé qui n'a pas trop le choix ou qui est confronté à un choix cornélien : par exemple : mourir de faim en ne cultivant pas ou mourir en cultivant une zone à risque.

Mais les besoins communautaires comme les us et coutumes ne doivent pas être ignorés sous peine de rejet de l'éducation préjudiciable au but défini.

Les enfants et les femmes sont des vecteurs à privilégier dans cette éducation. Effectivement, les enfants qu'ils soient scolarisés ou pas absorbent facilement l'éducation et la véhiculent tout aussi facilement. Un enfant informé sera un adulte conscient. De plus, les jeunes enfants sont souvent responsables des animaux familiers et de leur surveillance journalière.

Les femmes quant à elles sont souvent les vecteurs de l'éducation et, de plus, sont les principales actrices de la vie familiale en étant responsables des tâches agricoles, de la collecte des légumes, de l'eau et du bois.

L'éducation au risque des mines/REG doit être menée par des personnels formés aux techniques de communication et aux outils de communication. La communauté doit être impliquée dans son éducation. Là encore, les enfants et les femmes ont leurs rôles à jouer au même titre que les hommes, les responsables culturels, les autorités qu'elles soient communautaires, administratives ou éducatives.





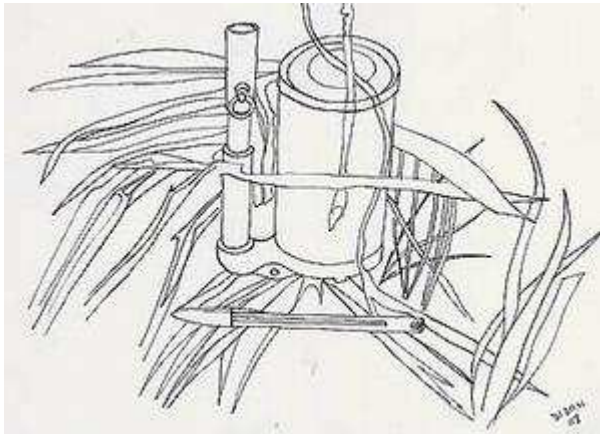
Séance d'éducation au risque des mines avec des mouchoirs d'instruction  
HAMAP FORMATION (2009)

## **L'ERM n'est pas le plaidoyer !!!**

L'ONG **HAMAP** est un acteur connu et reconnu dans les deux domaines de la sensibilisation et de l'ERM. **HAMAP DEMINAGE** dispose de techniciens formés à ces deux activités pédagogiques et d'outils adaptés pour ce faire.

**HAMAP DEMINAGE** est à même d'apporter toute aide à des organismes devant conduire des projets de sensibilisation ou d'ERM. Une estimation du besoin peut être menée conduisant à l'écriture d'une planification des activités et la réalisation des outils nécessaires. Enfin, **HAMAP DEMINAGE** peut conduire des opérations de contrôle de la qualité de l'acquisition des acquis comme de l'action de formation en dispensant des orientations nouvelles ou des changements drastiques.





Exemples de supports d'éducation au risque des mines/REG basés sur des dessins pour un public d'enfant (2009)